

ELLE INFO



La secrétaire d'État dans son bureau.

{ MARLÈNE SCHIAPPA }

“ JE NE SUIS PAS LA MINISTRE DES MILITANTES FÉMINISTES ”

DÉLAI DE PRESCRIPTION, OUTRAGE SEXISTE, ÂGE DU CONSENTEMENT... LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES NOUS DIT TOUT SUR SON PROJET DE LOI. PAR HÉLÈNE GUINHUT

« Je me suis [...] engagé à ce que la cause du quinquennat soit celle de l'égalité entre les femmes et les hommes, et le premier pilier de cette cause, c'est bien la lutte pour l'élimination complète des violences faites aux femmes. »

Le 25 novembre dernier, Emmanuel Macron s'engageait à faire de l'égalité sa priorité. Ce jour-là, une minute de silence avait rendu hommage aux 123 femmes décédées sous les coups de leur conjoint, ex-conjoint ou amant en 2016. Après le temps du silence vient celui de l'action. Une action incarnée par Marlène Schiappa. Le 21 mars, elle devait présenter en Conseil des ministres son projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes, qui sera soumis au Parlement avant l'été. Elle n'est pas ministre de plein exercice, mais la secrétaire d'État sait comment exister médiatiquement. Ces dernières semaines, entre un comité interministériel et une intervention devant l'Assemblée générale de l'Onu à New York, elle a joué « Les Monologues du vagin » au théâtre Bobino, à Paris, mis en scène son couple dans « Paris Match », s'est invitée sur le plateau de « Touche pas à mon poste », faisant la bise à Cyril Hanouna pour le 8 mars. Bientôt, elle participera à l'émission de C8 « Au tableau III », se prêtant au jeu des questions-réponses face à des écoliers. Elle devient ainsi la deuxième personnalité politique La République en marche à participer à l'émission, après... Emmanuel Macron. Ultra populaire, Marlène Schiappa ? Pas si sûr, si l'on en croit les militantes féministes, qui n'apprécient pas toujours son style. Depuis la présentation de sa feuille de route au début du quinquennat, où les associations avaient dénoncé une baisse du budget dédié aux droits des femmes, la crispation ne s'est jamais dissipée. Mais qu'importe le scepticisme de certaines, Marlène Schiappa avance vers son objectif : éradiquer le sexisme. Interview d'une femme de pouvoir en première ligne.

“ NOUS CRÉONS UNE PLATEFORME AVEC DES POLICIERS FORMÉS POUR RÉPONDRE ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES JUSQU'AU DÉPÔT DE PLAINTES. ”

ELLE. Le projet de loi retient 15 ans comme âge minimal de consentement à une relation sexuelle avec un adulte. Que répondez-vous au Planning familial, qui s'inquiète d'une limitation de la liberté des jeunes ?

MARLÈNE SCHIAPPA. Au contraire, l'idée est de faire en sorte que les adolescents restent maîtres de leur vie sexuelle. Simplement, nous rappelons que, jusqu'à cet âge, on est encore un enfant que la loi doit protéger, nous souhaitons donc qu'elle soit plus

ferme et plus protectrice. Il ne s'agit pas de criminaliser automatiquement toute relation. L'ambition de cette loi est de lutter contre la pédocriminalité.

ELLE. Vous proposez l'allongement du délai de prescription pour les victimes mineures de violences sexuelles. Pourquoi ne pas avoir été jusqu'à rendre ces crimes imprescriptibles ?

M.S. Car c'est anticonstitutionnel. En France, seuls les crimes contre l'humanité le sont. Si on rend les crimes sexuels imprescriptibles, quid des meurtres d'enfants ? Cela remettrait en cause toute la hiérarchie des peines. Pendant la campagne présidentielle, j'avais personnellement pris l'engagement auprès de Flavie Flament d'allonger le délai de prescription. Cela nous permet de prendre en compte l'amnésie traumatique, mais, au-delà de cela, les victimes ont parfois besoin d'attendre d'être adultes et d'être armées psychologiquement pour faire face à un procès.

ELLE. À ceux qui disent que l'amende contre l'outrage sexiste sera inapplicable, vous répondez que c'est aussi une mesure pédagogique. La pédagogie, c'est suffisant ?

M.S. Il y a deux volets dans cette loi. D'abord, je crois que c'est applicable, d'ailleurs, Gérard Collomb s'y est lui-même engagé. C'est la première fois qu'il y a une volonté si forte du ministère de l'Intérieur : il mobilise les agents de la police de la sécurité du quotidien, forme les policiers et les policières, et les dote d'outils – les nouvelles tablettes – pour verbaliser en flagrant délit. Il y a aussi une valeur pédagogique à fixer des limites, car il n'y aura pas un policier derrière chaque phénomène de harcèlement de rue, évidemment. Il n'y a pas non plus un policier devant chaque stop, pourtant, vous vous arrêtez ! Nous voulons que chacun s'interroge sur son propre seuil de tolérance face à ces violences.



À l'Assemblée nationale.

ELLE. Le projet de loi va renforcer les condamnations pour cyberharcèlement. Comment cette mesure va-t-elle s'appliquer ?

M.S. Actuellement, vous pouvez être condamné si vous harcelez quelqu'un, mais si 2 000 personnes, en même temps, envoient chacune deux tweets d'insultes, elles ne seront pas inquiétées. Nous souhaitons les condamner parce qu'elles ont participé à un « raid numérique » de harcèlement en meute. Dans ce cas, la victime déposera une seule plainte et l'instruction identifiera tous les instigateurs des attaques.

ELLE. Depuis l'affaire Weinstein, les associations sont submergées, la Fondation des femmes a même dû lancer une campagne de dons. N'est-ce pas à l'État d'augmenter les financements ?

M.S. Nous travaillons en permanence avec les associations, c'est d'ailleurs au profit du Collectif féministe contre le viol que j'ai joué la pièce de théâtre « Les Monologues du vagin ». Nous avons récolté 4 975 euros en quarante-cinq minutes : effectivement, pour beaucoup, les subventions n'ont pas été augmentées depuis la fin du mandat de Jacques Chirac. Mais, aujourd'hui, l'État reprend la main.

Nous créons une plateforme avec des policiers formés pour répondre et accompagner les victimes jusqu'au dépôt de plainte. L'important n'est pas de savoir combien ça coûte, c'est de constater que, pour la première fois, il y aura une plateforme dédiée. Ma préoccupation, et je l'assume parfaitement, ce n'est pas de savoir quels financements reçoivent telle et telle associations, mais quels outils nous pouvons mettre en place pour les soutenir et pour accompagner les victimes.

ELLE. Il est pourtant parfois plus facile pour une femme d'aller vers les associations que d'appeler la police...

M.S. Leur rôle est primordial. Mais il faut aussi voir que, lorsqu'on les interroge, les femmes répondent qu'en cas d'agression leur réflexe est la police. Allez dans la rue et faites un micro-trottoir : elles ne connaissent pas les noms ni les numéros des associations !

LES MESURES PHARES DU PROJET DE LOI

- 1/ Fixer l'âge de 15 ans comme seuil de consentement à une relation sexuelle avec un majeur.
- 2/ Allonger le délai de prescription pour les viols sur mineurs de vingt à trente ans.
- 3/ Créer un délit d'outrage sexiste passible d'une amende de 90 à 750 euros.
- 4/ Extension de la pénalisation du cyberharcèlement.

ELLE. Avez-vous fait un don à la Fondation des femmes ?

M.S. Non. La Fondation des femmes est un intermédiaire qui permet de financer d'autres associations, notamment le Collectif féministe contre le viol. Ma mission est avant tout de mettre en place des politiques publiques. Mais ce que Tonie Marshall a dit m'a interpellée : aux États-Unis, Time's Up mobilise des actrices qui font des dons, en France, certaines ont signé l'appel et ont oublié de donner.

ELLE. Vous mettez en scène votre couple dans « Paris Match », jouez « Les Monologues du vagin » au théâtre, êtes invitée à « Touche pas à mon poste ». N'avez-vous pas peur de reléguer les droits des femmes au rang de divertissement ?

M.S. Pas du tout. Je suis allée à TPMP pour dire : « Vous êtes jeunes, mais sachez qu'on n'a pas le droit de vous toucher sans votre consentement, ou de vous suivre dans la rue. » C'est un message qu'ils n'entendent jamais ! Je ne supporte pas le mépris de classe bobo-parisien qui consiste à dire que l'émission de Cyril Hanouna est stupide. Je suis justement là pour faire de ce sujet un sujet mainstream, et tant mieux si on en parle ailleurs que dans les colloques féministes. Je ne suis pas la ministre des militantes féministes, je suis chargée de l'égalité entre toutes les femmes et tous les hommes, y compris les femmes qui ne se disent pas féministes, y compris celles qui habitent au fin fond de la Sarthe, de la Creuse ou de la Seine-Saint-Denis.

ELLE. Vous êtes secrétaire d'État dans un gouvernement où deux ministres ont été accusés de viol. Avez-vous pensé à démissionner ?

M.S. Je ne vois pas en quoi je serais censée arrêter tout le travail que je fais – qui est le boulot de ma vie, que j'ai fait bénévolement pendant des années – pour les raisons que vous évoquez...

ELLE. Comme 43 % des femmes*, vous avez déclaré avoir déjà subi une agression sexuelle. En revanche, vous refusez de dire si vous avez été violée. Pourquoi ce choix ?

M.S. J'ai confié une histoire d'agression sexuelle à une journaliste en off et ça s'est retrouvé dans la presse. Je n'ai pas envie de dire si j'ai été agressée sexuellement, harcelée ou violée, parce que ma personne, ce n'est pas le sujet. Si je raconte ce que j'ai vécu, mon message ne sera plus audible. Soit je dis : « Je n'ai jamais

été agressée ou violée » et on va me répondre que je ne suis pas légitime, soit je dis que j'ai été violée et je vais avoir toutes les analyses de psy de comptoir. Le sujet, ce n'est pas moi, mais comment faire pour que ça n'arrive pas à toutes les femmes.

ELLE. En mai, vous publierez « Si souvent éloignée de vous. Lettres à mes filles » (éd. Stock). À 6 et 11 ans, sont-elles déjà féministes ?

M.S. Leur père est encore plus féministe que moi, donc elles baignent dedans. Elles sont très mobilisées, très engagées, la question de la place des filles et des femmes les intéresse et les révolte aussi, y compris les sujets difficiles comme les mariages forcés. ■

* Enquête sur les violences sexuelles réalisée du 6 au 16 février dernier par l'Institut Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès.